



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 13 avril 2011, 20H00.

**Date de la convocation :** 06 avril 2011

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

**Absents excusés :** LACROIX Christian pour le 1<sup>er</sup> point.

**Pouvoirs :**

**Président de séance :** DESROCHES Daniel

**Secrétaire de séance :** FAVRE Olivier

Monsieur le maire commence la séance en remerciant les membres du Conseil qui ont participé au banquet des anciens et permis son bon déroulement. Des remerciements spéciaux sont adressés à Pascale CATHERIN.

#### 1) Approbation des nouveaux tarifs du cimetière.

Pascale CATHERIN présente le nouveau tableau des tarifs du cimetière. Suite à l'installation du nouveau columbarium, tous les tarifs sont actualisés et réadaptés.

Il est désormais possible de choisir, pour toutes les formes de concessions, entre une durée de 15 ou 30 ans, le tarif pour 30 ans correspondant toujours au double de celui pour 15 ans.

Ainsi pour une concession de 2m<sup>2</sup> il en coûtera 50€ et 90€ pour une de 4m<sup>2</sup>.

Concernant le columbarium, trois sortes de concessions sont possibles : individuelle pour 130€ ou double pour 260€ dans le premier columbarium, et familiale pour 290€ dans le nouveau columbarium. Un tarif de cavurnes est également prévu pour 180€ en anticipation d'une installation future de ce dispositif.

Concernant le jardin du souvenir, le droit d'inscription est supprimé et remplacé par une taxe de dispersion des cendres de 90€ avec inscription du nom et possibilité de mettre une photo.

Enfin la possibilité de mise en caveau provisoire est instaurée au tarif de 5€ par jour.

Les tarifs restent en dessous de la moyenne locale, même s'il est difficile de comparer les situations bien différentes entre chaque commune.

Le Conseil municipal, à mains levée et avec 17 voix pour et une abstention, adopte ces nouveaux tarifs.

Arrivée de Christian LACROIX.

☒ Procès-verbal de la séance du 23 mars 2011:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, avec 18 voix pour et une abstention.

## **2) Délibération relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire explique au Conseil que pour le déroulement du jury de concours visant à sélectionner l'architecte pour la nouvelle salle des fêtes, la commune va devoir s'adjoindre l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Ce dernier aidera la commission technique à étudier les dossiers des trois candidats admis à concourir et assistera au 2<sup>nd</sup> jury, afin d'aider le jury à faire un choix éclairé du meilleur architecte. Cette mission est évaluée à environ 10 000€.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à une consultation afin de choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage, à signer le contrat avec ce dernier et toutes les pièces s'y rapportant.

## **3) Approbation des Comptes administratifs 2010, budget principal et assainissement, et affectation des résultats.**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2010 en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2010, pour les budgets de la Commune et de l'Assainissement.

### ➤ Budget général :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 818 136.79 € et les recettes à 1 156 954.44 €, ce qui dégage un excédent de 338 817.65 €, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2009 (826 445.16 €), d'où un excédent global de 1 165 262.81 € ;

- les dépenses d'investissement s'élèvent à 448 855.84 € et les recettes à 175 113.37 €, ce qui provoque un déficit de 313 742.47 €, auquel il faut ajouter l'excédent 2009 (386 096.16 €), d'où un excédent global de 72 353.69 €.

Le résultat de fonctionnement est affecté pour 1 073 845.55€ en investissement, et 91 417.26€ sont repris en fonctionnement.

### ➤ Budget de l'assainissement :

- les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 133 771.90 € et les recettes à 109 791.21 €, ce qui provoque un déficit de 23 980.69 €, auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2009 (32 592.99 €), d'où un excédent global de 8 612.30 € ;

- les dépenses d'investissement s'élèvent à 79 339.98 € et les recettes à 68 173.23 €, ce qui provoque un déficit de 11 166.75 €, auquel il faut ajouter le déficit 2009 (4 757.05 €), d'où un déficit global de 15 923.80 €.

-Affectation du résultat de fonctionnement (excédent) : 8 612.30 € à l'investissement.

Monsieur le Maire se retire alors afin de procéder aux votes. Le Conseil municipal, à mains levées, approuve le compte administratif de la Commune à l'unanimité et celui de l'Assainissement avec 17 voix pour et une abstention. Il approuve ensuite l'affectation des résultats, à mains levées et à l'unanimité, pour chacun des deux budgets.

#### **4) Approbation du Compte de gestion 2010 du receveur.**

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2010 qui ont été transmis par le Trésorier, et qui laissent apparaître les mêmes résultats.

A mains levées, et à l'unanimité, le Conseil approuve successivement les deux comptes de gestion.

#### **5) Vote des taux 2011.**

Aucune réflexion n'ayant encore été menée sur une éventuelle modification des taux, et en raison de la règle de lien entre les différents taux de taxes, Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux que ceux de l'année 2010 pour 2011, soit 11.12% pour la taxe d'habitation, 10.92% pour la taxe foncière bâti et 46.19% pour la taxe foncière non bâti.

Luc VOISIN précise au Conseil que les taux dépendent des réalités locales telles que les tailles des habitations et leur classement, la richesse des habitants, le nombre d'habitants et les équipements actuellement existants, notamment concernant la voirie.

Il faudra donc débattre de ces différents paramètres en commission finances durant l'année en cours.

Le Conseil approuve donc, à mains levées et à l'unanimité, la reconduction des taux 2010 pour l'année 2011.

#### **6) Vote du budget primitif 2011.**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2011, en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, qui sont prévues pour chacun des deux budgets.

##### **➤ Budget principal :**

Le budget détaillé, préparé par la commission Finances, est présenté au Conseil Municipal.

Le budget s'élève à la somme de 1 085 181.70 € en fonctionnement et à la somme de 2 980 794.94 € en investissement.

En investissement, les programmes habituels ont été reconduits pour leurs restes à réaliser (programmes ouverts et démarrés), abondés pour certains de nouveaux crédits qui amènent à : Matériel et mobilier pour 15 000 €, Eclairage public pour 65 000 €, Création du site internet pour 5 000 €, Traverse Nord pour 356 840 €, Espace du Chêne pour 1 865 273.94 €.

De nouveaux programmes ont été inscrits: Matériel de transport pour 80 000€, Skate park pour 6 000€, Cimetière pour 9 000€, Voirie communale pour 133 000 €.

##### **➤ Budget de l'assainissement :**

Les sommes prévues pour l'assainissement sont de 260 326.06 € en fonctionnement et 388 425.36 € en investissement.

En investissement, les programmes habituels ont été reconduits pour leurs restes à réaliser (programmes ouverts et démarrés), abondés pour certains de nouveaux crédits qui amènent à : Rhizocompostage pour 100 000€, Etudes de mise aux normes de la station pour 8 000€, Mise aux normes de la step pour 203 639.56 €.

Un nouveau programme a été inscrit: Télésurveillance pour 3 670 €.

A mains levées, les budgets primitifs 2011 pour la Commune et l'Assainissement sont successivement adoptés à l'unanimité.

### **Comptes rendus des commissions.**

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT dresse le bilan des deux commissions qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil : point sur la construction du site internet qui est achevé à 55% et présentation au Conseil du site en l'état actuel. 42 entreprises/commerces et autres professions ont pour l'instant retourné leur fiche à la commission, sur 101 questionnaires envoyés. Le Manziat Infos n°14 est programmé.

Denis BOYAT précise au Conseil que Ludovic DESMARIS s'est retiré de la Commission et qu'il faudra donc intégrer de nouveaux volontaires à la Commission.

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL dresse l'état des lieux de la réflexion sur les tarifs de la salle des fêtes, avec une présentation rapide des différents cas identifiés ainsi que des modes de tarification possibles et des éventuelles conventions à signer avec les associations.

Josiane FEYDEL précise ensuite que Mr APPERT s'est proposé pour animer un atelier d'initiation informatique en direction des seniors. Un sondage sera fait pour déterminer le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées. Elle remercie ensuite Olivier FAVRE pour le travail qu'il a réalisé sur le diaporama du banquet des anciens.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

⇒ Commission Espace du Chêne: Denis LARDET dresse le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le samedi précédent avec les associations afin de recruter deux membres volontaires pour participer au jury de concours de la salle des fêtes et au choix de l'architecte. Le projet de la salle a été présenté par power point aux associations ayant répondu présentes, ainsi que la composition du jury de concours et le déroulement du concours. Six associations se sont désignées pour le tirage au sort, et ce sont l'Union Musicale et la Jeanne D'Arc qui ont été sélectionnées. Leurs présidents feront donc partie du jury.

Denis LARDET présente ensuite rapidement au Conseil les propositions de la Commission pour l'aménagement de la salle.

### **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire rappelle à tout le monde la conférence sur l'ascension du Kilimanjaro qui aura lieu mardi soir sur la Commune.

Thierry BOYAT demande si quelqu'un connaît le délai dans lequel des poireaux et du fumier qui sont étendus sur un terrain doivent être enterrés. Denis LARDET lui confirmera si ce délai est de 24h ou 48h.

(Séance levée à 23h00)

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**